

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
8 Octobre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES
DÉSIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Arrivé en cours de séance à 19h20). Mmes MIJUN Peggy (Arrivée en cours de séance à 19h10). POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). DUBOIS Jeanne-Marie. LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laëtitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques. Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. HENAUX Christophe.

Absents excusés : MM. MARTIN Bernard. RUCAR André

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et que par délibération en date du 18 décembre 2023, il a été procédé à son renouvellement intégral suite au décès d'un Adjoint au Maire.

Suite à la démission de Monsieur CANIPET Jérôme, membre titulaire de la Commission, il convient de procéder à son remplacement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales énonce les règles de remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché ainsi qu'il suit : « *Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu. Il est procédé au renouvellement intégral lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit* ».

La liste « Alliance Citoyenne Vous Avant Tout » n'ayant proposé que 10 candidats lors de la séance du 18 décembre 2023, la vacance d'un siège ne peut être pourvu en raison de l'épuisement des suppléants.

Il convient donc de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés public ou son représentant, président de cinq membres Titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres en nombre égal à celui des membres titulaires,

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder à la désignation des 5 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de cette instance.

Conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » les candidatures suivantes :

Titulaires

- Stéphanie BARLET
- Laurent THUILLIEZ
- Mildred WERQUIN
- Frédéric RICHARD
- Peggy MIJUN

Suppléants

- Graziella MADAU
- Pierre DEBEAUMONT
- Dominique POCLET
- Marine DOUTERLUNGNE
- Sabrina LEMAIRE

La liste « INITIATIVE COMMUNE » propose les candidatures de :

Titulaire

- Laura LEWILLE

Suppléant

- Jacques SZYSZKA

Le dépouillement des votes à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de Votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Bulletins blancs : 4

Nombre de suffrage exprimés : 20

Quotient électoral : 4

Ont obtenu :

Désignation des listes	Voix	Nombre de sièges attribués au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
LISTE « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT »	16	4	0	4
LISTE « INTIATIVE COMMUNE »	4	0		

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com

- **PROCLAME** élus les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- Stéphanie BARLET
- Laurent THUILLIEZ
- Mildred WERQUIN
- Frédéric RICHARD
- Laura LEWILLE

Suppléants :

- Graziella MADAU
- Pierre DEBEAUMONT
- Dominique POCLET
- Marine DOUTERLUNGNE
- Jacques SZYSZKA

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241008-DEL08_08102